

D.I.C.R.I.M

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS



Comment faire face aux dangers sur le Port ?
S'informer et acquérir les bons réflexes



Le mot du Maire

Chères Portoises, chers Portois,

La sécurité des habitants de Le Port et des personnes y travaillant est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale.

Le contexte mondial de changement climatique et l'actualité industrielle et sociale en France nous montrent que des événements d'intensité majeure peuvent toucher n'importe quelle partie de notre territoire.

Au Port, les risques identifiés sont variés, ils peuvent être d'origine naturelle (inondations, cyclones, mouvements de terrain, tsunamis...), technologique (accident industriel, transport de matières dangereuses), sanitaire (épidémies) et sociale (mouvements de foule, violences urbaines, attentats).

La prévention contre ces risques commence par l'INFORMATION. Celle-ci doit initier en chacun de nous une CULTURE DE LA SÉCURITÉ CIVILE.

C'est l'objet du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) ; vous renseigner sur les risques qui peuvent survenir sur notre commune et sur les mesures de prévention à adopter.

Facile d'accès et à destination de toute la famille, **CE DOCUMENT EST À CONSERVER PRÉCIEUSEMENT**. Consultez-le régulièrement et sensibilisez vos enfants et vos proches. Chacun d'entre nous peut avoir un rôle à jouer pour la sauvegarde et la sécurité de notre entourage.

PARCE QUE LA SÉCURITÉ EST L'AFFAIRE DE TOUS, ensemble restons informés et vigilants.

Le Maire
Olivier HOARAU

POURQUOI LE DICRIM ?

Inscrit dans la continuité du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), ces documents ont pour but commun de « s'organiser pour être prêt ». La Commune identifie les dangers présents sur le territoire du Port et met en place une organisation en cas d'évènement majeur mettant en danger la population.

Le PCS doit ainsi permettre aux acteurs de bien se préparer (Maire, élus, agents municipaux) en les dotant de modes d'organisation et d'outils techniques.

Le DICRIM est quant à lui un outil destiné à la population résidente et travaillant au Port. Il informe des risques concernant la territoire du Port et des mesures de prévention et de protection déjà en place. Il explique aussi les consignes individuelles à suivre pour la sécurité de chacun, pour faciliter l'intervention des secours puis le bon retour à la normale.

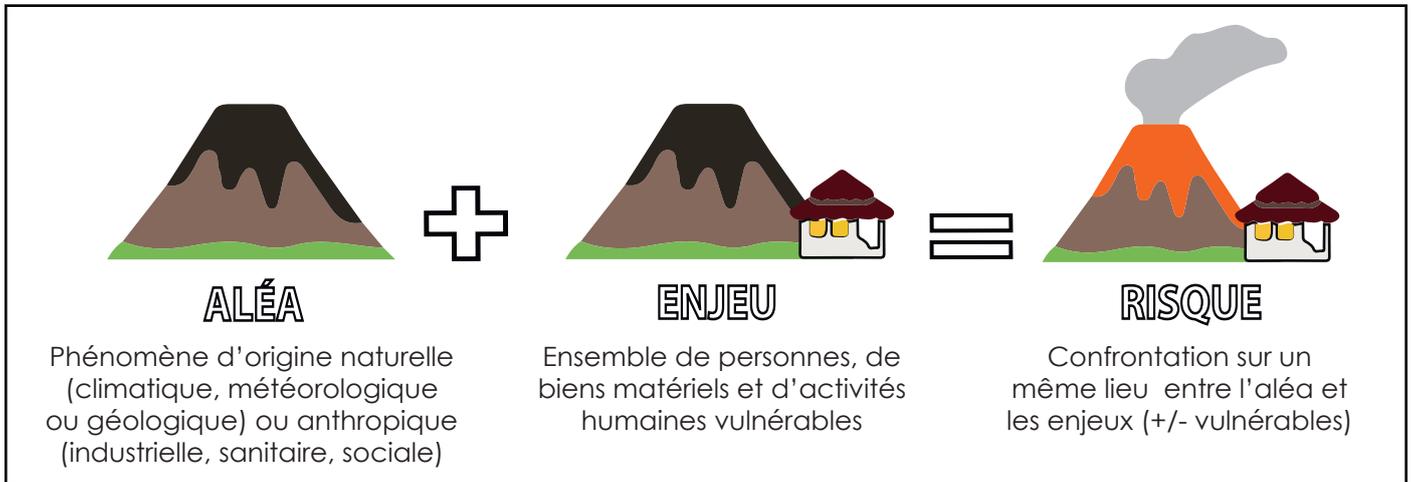
SOMMAIRE

Une population exposée : c'est quoi ? Développer sa culture du risque	page 4
Assurer sa propre sécurité et celle de son entourage Les devoirs du citoyen - Le kit d'urgence	page 5
Que veulent dire les pictogrammes ? Acquérir les bons réflexes pour mieux se protéger	page 6
Après la crise Le processus d'indemnisation - Les bons réflexes	page 7
Le risque Evènements Météorologiques Dangereux	page 8
Le risque Inondation	page 9
Le risque Cyclonique	page 10
Le risque Eruption	page 12
Le risque Mouvements de Terrain	page 13
Le risque Séisme	page 14
Le risque Tsunami	page 15
Le risque Sanitaire	page 16
Le risque Mouvements Sociaux	page 17
Le risque Attentat	page 18
Le risque Industriel	page 19
Le risque Transport de Matières Dangereuses	page 20
Synthèse : Localisation des risques dans la Ville du Port	page 21
Récapitulatif En cas de risques majeurs : adoptez les bons réflexes !	page 22



Une population exposée : c'est quoi ?

Développer sa culture du risque



➔ Plus on se prépare, moins on est vulnérable !

➔ Un aléa (facteur déclenchant le risque) peut entraîner d'autres aléas (facteurs aggravant le risque). Le risque peut prendre de l'ampleur, il faut rester vigilant !

Par exemple...



QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ET POURQUOI S'EN PRÉVENIR ?

On peut différencier les risques d'origine :

- Naturelle
- Industrielle
- Sociale

Ce sont des phénomènes exceptionnels imprévus et brutaux, qui peuvent se produire sur des lieux où les enjeux sont forts (habitations, commerces, écoles...). On ne peut pas prédire ces événements et plus ils sont imprévisibles, plus ils sont dangereux. Dans un contexte de dérèglement climatique, de nombreux scientifiques internationaux estiment qu'il sera de plus en plus difficile de prévoir l'ampleur et la fréquence des aléas. En être conscient et savoir s'adapter permettra d'être moins vulnérable dans l'avenir, de se préparer au pire en espérant qu'il n'arrivera pas !

Être un acteur de sa propre sauvegarde, c'est adopter les bons réflexes, pouvoir rassurer son entourage et les prévenir des dangers. « Ne pas paniquer », facile à dire... Mais plus on est surpris, plus on risque de réagir de manière impulsive et parfois dangereuse. Alors mieux vaut réagir ensemble et de manière organisée !

Assurer sa propre sécurité et celle de son entourage

LES DEVOIRS DU CITOYEN

- . ÊTRE CONSCIENT DES DANGERS DANS SA VILLE
- . S'INFORMER RÉGULIÈREMENT
- . AVOIR EN TÊTE LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ EN CAS DE CATASTROPHE
- . ÊTRE ACTEUR DE SA SURVIE EN FACILITANT L'ACTION DES SECOURS ET EN AGISSANT DE MANIÈRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

LE PLAN FAMILIAL DE MISE EN SÛRETÉ (PFMS)- ORSEC



POUR APPRENDRE À SE PROTÉGER EN FAMILLE, VOUS POUVEZ EXPLORER CE LIEN:

http://www.vallauris-golfe-juan.fr/IMG/pdf/annexe_2_pfms.pdf

LE KIT D'URGENCE : UN OUTIL ESSENTIEL

Quel est son intérêt ?

En situation de crise, les affaires essentielles à la survie doivent être accessibles à tous les membres de la case. En cas de départ précipité, le temps est très précieux : avoir préparé son kit c'est se rendre moins vulnérable et plus efficace lorsqu'on veut se mettre à l'abri.



Trousse médicale



Argent liquide et carte bancaire



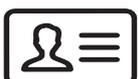
Nourriture de secours (conserves, barres de céréales...)



6L d'eau minérale



Double des clés de maison et de voiture



Photocopie des papiers d'identité et d'assurance



Bougies et allumettes



Lampe torche et ses piles de rechange



Téléphone portable avec batterie chargée



Radio et batterie externe ou piles

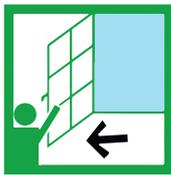


Equipements de base (couteaux, ficelles, bâches...)



Que veulent dire les pictogrammes ?

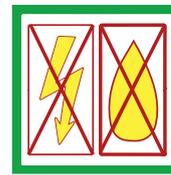
Acquérir les bons réflexes pour mieux se protéger



Ouvrir les fenêtres



Se mettre à l'abri



Couper le gaz et l'électricité



Prendre garde à la chute de pierres



N'emporter que le nécessaire



Calfeutrer les issues



Ecouter Radio Freedom (93.4) ou Radio 1ère (95.4)



Respecter les consignes de sécurité



Informer les secours si je suis témoin d'un événement critique



Evacuer et s'éloigner du bâtiment



S'abriter sous un meuble solide



Fermer les fenêtres et bouchées d'air



Gagner les hauteurs



Ranger ou fixer les objets qui peuvent s'envoler



Ne pas retourner sur les lieux accidentés



Ne pas aller chercher ses enfants à l'école, ils y sont à l'abri



Ne pas s'approcher des lignes électriques



Ne pas prendre la voiture



Ne pas fuir : attendre les consignes des secours



Ne pas monter sur le toit



Ne pas fumer ou allumer de feu



S'éloigner du rivage et ne pas aller en mer



Ne téléphoner qu'en cas d'extrême nécessité

Après la crise

LE PROCESSUS D'INDEMNISATION

La souscription à une assurance multirisque indemnisation est obligatoire pour les locataires et les propriétaires en copropriété (facultative pour les autres cas).

Si un arrêté ministériel déclare l'état de catastrophe naturelle, alors grâce à cette assurance vous êtes couverts concernant les dégâts engendrés par l'événement.

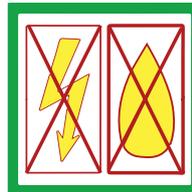


Source : Ministère de l'Intérieur

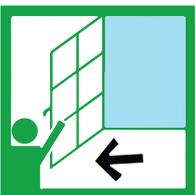
LES BONS RÉFLEXES



Ne pas retourner sur les lieux accidentés ou dans des bâtiments endommagés.



Couper ses réseaux d'électricité, de gaz et d'eau (sauf en cas de détresse) et ne les rétablir que lorsque la consigne sera donnée et en cas d'inondation quand la case aura séché.



Aérer et désinfecter les pièces.



Signaler le sinistre à la Mairie. Contacter son assureur.



LE RISQUE EVÈNEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES DANGEREUX

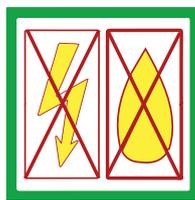
C'EST QUOI?

Les événements météorologiques dangereux sont les fortes pluies, les vents puissants, les orages et les fortes houles. La Réunion détient les records mondiaux de précipitations sur une courte période ! Elle est aussi très sensible à la houle, avec son littoral très étendu et habité. La commune du Port est constituée de deux façades littorales, elle est donc tout particulièrement concernée.

COMMENT ME PROTÉGER ?



Se mettre à l'abri



Couper le gaz et
l'électricité



Ne pas prendre
la voiture



S'éloigner du rivage
et ne pas aller en mer



Ne téléphoner qu'en
cas d'extrême nécessité

PAR LE PASSÉ AU PORT...

11

hauteur (m) de
houles maximales
recensées lors du
cyclone Bejisa en
2014

200

impacts de foudre
en 6 heures, Le Port
ayant été le plus
touché (vigilance
orages du 26 février
2018)

QUE FAIT LA VILLE ?

S'INFORMER



LA SURVEILLANCE MÉTÉOROLOGIQUE
réalisée par Météo France apporte à la population des prévisions sur plusieurs jours.

DES DONNÉES SATELLITAIRES
sont exploitées afin de localiser et de prévenir les phénomènes.

PROTÉGER

DES CENTRES D'ACCUEIL ET DE REGROUPEMENT
sont ouverts pour les personnes sinistrées.



Source : Imaz Press, 26/02/2018



Source : Imaz Press, 21/10/2019



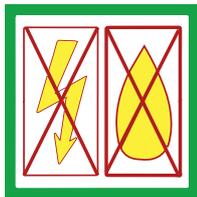
LE RISQUE INONDATION



C'EST QUOI?

L'inondation est la présence de l'eau sur un espace où, habituellement il n'y en a pas. Cela peut se produire si la Rivière des Galets déborde, s'il y a une submersion marine ou si les réseaux publics ne peuvent plus contenir l'eau de pluie.

COMMENT ME PROTÉGER ?



Couper le gaz et l'électricité



Gagner les hauteurs



Obturer les entrées d'eau



Ne pas aller chercher ses enfants à l'école car ils sont déjà à l'abri



Ne téléphoner qu'en cas d'extrême nécessité



S'éloigner du rivage et ne pas aller en mer



Ne pas prendre la voiture

PAR LE PASSÉ À LA RÉUNION...

2000

sinistrés après des pluies extrêmes en 1932

200

sinistrés et une dizaine de cases détruites après le cyclone Clotilda en 1987

180

sinistrés après le cyclone Hollanda en 1994

0

cases touchées par la forte crue de la rivière après le cyclone Dina en 2002



Source : Imaz Press: 05/03/2006

QUE FAIT LA VILLE ?

PLANIFIER



LE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES (PPR) délimite les zones inondables, dans lesquelles des conditions/interdictions de construire sont imposées. (Plan élaboré par l'Etat, Ville consultée pour avis)

AMÉNAGER/SURVEILLER

9 MURS EN ÉPIS

ont été construits dans la Rivière des Galets, qui a aussi été endiguée en aval. Le but est de diminuer la dangerosité des crues.

LE TCO (GEMAPI)

assure la gestion et la surveillance des ouvrages d'endiguement ainsi que l'entretien de la rivière.



LE RISQUE CYCLONIQUE



C'EST QUOI?

Un cyclone est une perturbation atmosphérique tourbillonnaire tropicale sur une vaste étendue. Il est en rotation autour d'un centre à basse pression local appelé œil. Il s'accompagne de vents violents, de pluies extrêmes, d'une houle et de marées importantes. Par sa position géographique, Le Port est particulièrement exposé à ces phénomènes.

COMMENT ME PROTÉGER ?



Dès l'alerte, ne pas entreprendre de randonnées ou de sorties en mer
Rentrer les animaux et les objets
Rejoindre son domicile ou un centre d'accueil et de regroupement



Renforcer les structures (toitures) en pré-alerte, et protéger les ouvertures (planches) en alerte orange



S'éloigner du rivage et ne pas aller en mer



Ne téléphoner qu'en cas d'extrême nécessité

PAR LE PASSÉ A LA RÉUNION...

37

morts au passage du cyclone Jenny en 1962 (lieu-dit Les Galets dévasté)

7

morts au passage du cyclone Firinga en 1989

2

morts suite au cyclone Gamède en 2007

180
000

foyers privés d'électricité après le cyclone Bejisa en 2014

QUE FAIT LA VILLE ?

S'INFORMER



DES STATIONS SATELLITAIRES

surveillent les dépressions et les cyclones. Elles appartiennent au Centre des Cyclones Tropicaux de La Réunion (Direction interrégionale de Météo France).

CONTRÔLER

DES RÈGLES DE CONSTRUCTIONS PARACYCLONIQUES améliorent la résistance générale des bâtiments.

PROTÉGER

DES CENTRES D'ACCUEIL ET DE REGROUPEMENT sont ouverts pour les personnes sinistrées.



Source : Linfo.re, 16/01/2018



Source : Libération, 03/01/2014



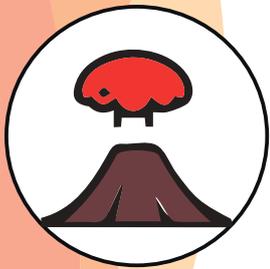
LE RISQUE CYCLONIQUE



QUE SIGNIFIENT LES COULEURS EN CAS D'ALERTE CYCLONIQUE ?

PRE-ALERTE JAUNE CYCLONIQUE	MENACE POTENTIELLE DANS LES JOURS À VENIR	72 H ENVIRON AVANT ARRIVÉE DU MÉTÉORE	INFORMATION
ALERTE ORANGE CYCLONIQUE	DANGER DANS LES 24 H – FERMETURE DES CRÈCHES ET ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES POUR L'ENSEMBLE DU DÉPARTEMENT	24 H ENVIRON AVANT ARRIVÉE DU MÉTÉORE	PRÉPARATION
ALERTE ROUGE CYCLONIQUE	LES CONDITIONS CLIMATIQUES RENDENT LA PRÉSENCE DE LA POPULATION SUR LA VOIE PUBLIQUE DANGEREUSE ET LA CIRCULATION ROUTIÈRE DIFFICILE – LA POPULATION EST CONFINÉE. LES SERVICES CONCOURANT À LA GESTION DE CRISE ASSURENT LEURS MISSIONS SI LES CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES LE PERMETTENT	PRÉAVIS 3 H MINIMUM AVANT DÉCLENCHEMENT	PROTECTION
ALERTE VIOLETTE CYCLONIQUE	PRÉSENCE DE VENTS CYCLONIQUE SUPÉRIEURS À 200 KM/H EN RAFALES – CONFINEMENT GÉNÉRALISÉ	PRÉAVIS 3 H AVANT DÉCLENCHEMENT	DANGER EXCEPTIONNEL
PHASE DE SAUVEGARDE CYCLONIQUE	LA MENACE CYCLONIQUE EST ÉCARTÉE MAIS IL RESTE DES DANGERS		RETOUR PROGRESSIF À LA NORMALE

Source : Plan de Secours spécialisé « Cyclone » de 2018, Préfecture de La Réunion



LE RISQUE ERUPTION

C'EST QUOI?

L'éruption est une manifestation de l'activité volcanique. Elle peut prendre plusieurs formes : des coulées et des projections de lave, des retombées de matériaux fragmentés, des gaz... L'île de La Réunion est un volcan formé sous la mer. Seul 3% de son volume émerge. Le Port est peu exposé aux fumées et aux poussières ; toutefois, des cendres et des cheveux de Pélé* peuvent être amenés par l'effet du vent.

COMMENT ME PROTÉGER ?



Dès l'alerte, rassembler l'indispensable



Respecter les consignes des autorités



Fermer les fenêtres et boucher les entrées d'air



Ne pas aller chercher ses enfants à l'école



Ne pas fuir : attendre les consignes !



Ne téléphoner qu'en cas d'extrême nécessité

PAR LE PASSÉ À LA RÉUNION...

3

éruptions par an en moyenne depuis 2015

95%

d'éruptions cantonnées dans l'enclos

1977

écoulement de la lave jusqu'à la ville de Sainte-Rose (église contournée)

2007

traversée de la lave sur la RN2 jusqu'à l'océan, à proximité directe du village du Tremblet

QUE FAIT LA VILLE ?

S'INFORMER



LE PITON DE LA FOURNAISE

est surveillé par L'Observatoire Volcanologique de l'Institut de Physique du Globe de Paris et par l'Observatoire Volcanologique du Piton de la Fournaise (OVFP).

PROTÉGER

L'ÉVACUATION DE LA POPULATION

est aujourd'hui la seule protection possible.



Source : geniside M. Lambert 08/05/2018

*Cheveux de Pélé : fils de verre formés à partir de gouttelettes de lave en fusion projetées dans les airs



LE RISQUE MOUVEMENTS DE TERRAIN



C'EST QUOI?

Le mouvement de terrain est le déplacement gravitaire, plus ou moins brutal, d'une partie du sol ou du sous-sol d'une pente. De fortes pluies, un séisme ou des aménagements urbains peuvent accentuer ce phénomène.

COMMENT ME PROTÉGER ?

Si je suis à l'intérieur :



S'abriter sous un meuble solide en s'éloignant des fenêtres

Si je suis à l'extérieur :



S'éloigner de la zone dangereuse

Dans tous les cas :



Informez les autorités



Ne surtout pas retourner sur le lieu avant l'accord des autorités

PAR LE PASSÉ À LA RÉUNION...

2

victimes mortelles d'une coulée de boue dans une maison à l'Étang-Salé, durant la tempête Fakir en 2018

17

jours en 2018 où les Cilaosiens ont été isolés, suite à un éboulement au passage de Berguitta

5

semaines en 2006 où la RL a été coupée entre Saint-Denis et le Port, à cause d'un éboulement, faisant 2 victimes

200

kg de poids du bloc rocheux tombé sur un véhicule sur la RL en 2006, faisant une victime



Source : Clicanoo, 24/04/2018

QUE FAIT LA VILLE ?

PLANIFIER



LE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES (PPR) délimite les zones sujettes aux mouvements de terrain, dans lesquelles des conditions/interdictions de construire sont imposées. (Plan élaboré par l'Etat, Ville consultée pour avis)

SURVEILLER



DES PIÉZOMÈTRES mesurent le niveau d'eau dans les nappes phréatiques, dans le but de suivre les déformations des sols et sous-sols.

S'INFORMER

LA MÉTÉO

est surveillée constamment, ce qui permet d'anticiper la survenance de fortes précipitations qui déstabilisent la roche.





LE RISQUE SÉISME

C'EST QUOI ?

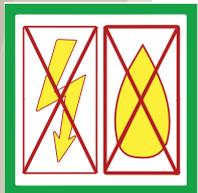
C'est une manifestation du mouvement des plaques tectoniques. Au niveau des failles, elles accumulent beaucoup d'énergie. Lorsque elle est libérée brutalement, les sols peuvent vibrer, se déformer voire se fracturer.

ATTENTION ! APRÈS LA PREMIÈRE SECOUSSE, IL PEUT Y EN AVOIR D'AUTRES : RESTEZ VIGILANTS !

Le Port se situe en zone de faible sismicité, car l'île est au milieu de la plaque africaine. Les petits séismes sont plutôt liés à l'activité volcanique ou à l'enfoncement de la croûte terrestre.

COMMENT ME PROTÉGER ?

Dès l'alerte :



Couper le gaz et l'électricité



Ranger ou fixer les objets lourds



Ne pas aller chercher ses enfants à l'école



Ne téléphoner qu'en cas d'extrême nécessité

Pendant / Après (se méfier des répliques) :



S'abriter sous un meuble solide



Evacuer et s'éloigner de tout bâtiment



Ne pas s'approcher des lignes électriques



S'éloigner du rivage et ne pas aller en mer (risque de raz-de-marée)



Ne pas fumer ou allumer de feu

PAR LE PASSÉ DANS L'OCÉAN INDIEN...

1600

séismes recensés en 10 mois à Mayotte depuis mai 2018

29

séismes à Mayotte depuis mai 2018, avec une magnitude supérieure à 5 sur l'échelle de Richter

7

séismes enregistrés à La Réunion en 2018 (magnitude moyenne de 2,1)

555

morts suite aux séismes en Indonésie en août 2018 (magnitude de 6,9)



Source : Lombok en août 2018 - Reportage France Info, 02/10/2018

QUE FAIT LA VILLE ?

CONTRÔLER

DES CONTRAINTES D'INSTALLATION ET DE CONSTRUCTION

doivent être respectées par les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) classées SEVESO.

PLANIFIER



UN ZONAGE SISMIQUE NATIONAL

classe la Ville du Port en catégorie sismique 2 (faible) ; les constructions parasismiques sont donc obligatoires.



LE RISQUE TSUNAMI



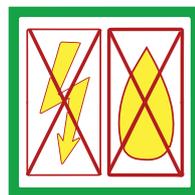
C'EST QUOI?

Un tsunami est une série de vagues extraordinaires causées par des séismes, des éruptions de débris volcaniques ou des glissements de terrains sous-marins. Ses impacts sont variables : érosion brutale du littoral, destruction de la végétation, des coraux et des infrastructures. La grande partie des côtes réunionnaises est estimée à l'abri de ces phénomènes car ils trouvent leur origine au Nord et au Nord-Est de l'Océan Indien.

COMMENT ME PROTÉGER ?



Respecter les consignes des autorités



Couper le gaz et l'électricité



Gagner les hauteurs



S'éloigner du rivage et ne pas aller en mer



Ne pas prendre la voiture



Ne téléphoner qu'en cas d'extrême nécessité

PAR LE PASSÉ DANS L'Océan Indien...

1883

éruption du Krakatoa : tsunami de magnitude 9, vagues de 5 m sur la côte ouest de La Réunion

2004

séisme au large de Sumatra : vagues de 2,7 m sur la côte ouest, rupture des amarres d'un croisiériste au Port Est

500
000

estimation en euros des dégâts matériels à La Réunion en 2004

2006

séisme au large de Sumatra : rupture de l'amarre d'un vraquier au Port Est, montée du niveau d'eau de 80cm au Port Ouest

QUE FAIT LA VILLE ?

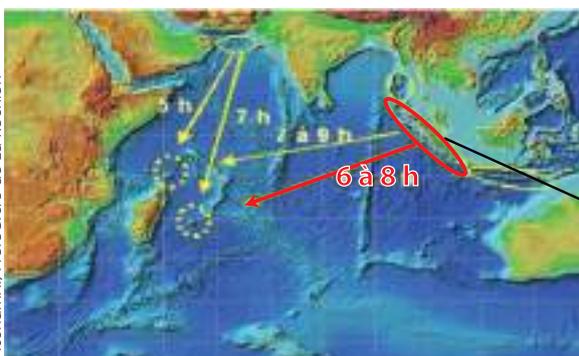
CONTRÔLER



DANS LES ZONES LITTORALES, les nouvelles constructions sont soumises à des règles d'urbanisme spéciales.

PROTÉGER

L'ÉVACUATION DE LA POPULATION ET/OU L'OUVERTURE DE CENTRES D'ACCUEIL peuvent être mises en place par la Ville.



Source : Plan de Secours spécialisé « tsunami », Préfecture de La Réunion

Zones de séisme pouvant provoquer des tsunamis





LE RISQUE SANITAIRE

C'EST QUOI?

Ce sont des phénomènes qui touchent la santé publique sur un temps plus ou moins long. Ils sont causés par la présence d'agents infectieux et par le dysfonctionnement des organisations de soins. La contamination d'une population peut avoir des origines bien différentes : le chikungunya, la dengue, l'eau impropre à la consommation, la pollution de l'air...

COMMENT ME PROTÉGER ?

Les gestes simples pour limiter le risque de contamination :

- Se laver les mains plusieurs fois par jour.
- Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir lorsque l'on tousse.
- En cas de symptômes, éviter tout contact (activités qui s'exposent aux autres) et appeler un médecin.
- N'appeler le **15** qu'en cas d'urgence.



Fermer les fenêtres et boucher les entrées d'air en cas de pollution atmosphérique



Se mettre à l'abri



Informez les secours et prenez des nouvelles des personnes vulnérables



Respecter les consignes des autorités



Ne pas aller chercher ses enfants à l'école

PAR LE PASSÉ À LA RÉUNION...

244
000

personnes touchées par l'épidémie de **chikungunya**

203

décès liés au chikungunya entre février 2005 et avril 2006

25
000

personnes touchées par le virus de la **dengue** depuis le début de l'épidémie

20

décès liés à la dengue entre janvier 2018 et octobre 2019

Source : <https://www.ocean-indien.ars.sante.fr/>

QUE FAIT LA VILLE ?

PROTÉGER

LE NETTOYAGE DES ESPACES PUBLICS permet de limiter la prolifération de gîtes larvaires.

DES BORNES ANTI-MOUSTIQUES

ont été installées dans des écoles primaires.

SENSIBILISER

LES CAMPAGNES DE COMMUNICATION réalisées par l'ARS OI, sont relayées par la Ville.

DES CONTRÔLES DES COURS ET JARDINS sont effectués chez des particuliers.



LE RISQUE MOUVEMENTS SOCIAUX



C'EST QUOI?

En quelques décennies, la population de La Réunion a beaucoup augmenté. En 2016, il y avait 35 000 Portoïses. Les mouvements de foules sont de plus en plus meurtriers à travers le monde, pourtant ce risque est méconnu. Les événements festifs, sportifs et religieux ainsi que les manifestations politiques sont souvent à l'origine de grands rassemblements. Lorsqu'ils ont lieu dans un espace limité et qu'il y a un défaut d'organisation, des vagues de bousculades peuvent se produire. Les risques de subir des pressions physiques écrasantes et de s'asphyxier augmentent alors, et ils peuvent être mortels.

COMMENT ME PROTÉGER ?

1) Être attentif.

- S'éloigner du cœur de la foule, évaluer la distance entre soi et les espaces de sortie.
- Penser à regarder en l'air, il y a peut-être des échappatoires rapides (ex : le comptoir d'un bar).

2) Ecouter son instinct et se sauver dès les premiers doutes.

- Réduire le risque d'accident en se retirant de la foule : ne pas attendre que la densité de la foule augmente et de ne plus pouvoir bouger ! Ce temps est précieux car tout peut aller très vite.

3) Rester debout.

- Rester sur ses jambes, coûte que coûte ! Attention aux objets à terre qui pourraient déstabiliser.

4) Economiser son oxygène.

- Ne pas crier et contrôler sa respiration.

5) Replier les bras.

- Protéger sa cage thoracique en prenant la position du boxeur.

6) Se laisser porter par la vague.

- Economiser son énergie : ne pas aller en direction inverse du mouvement.

7) S'éloigner des parois (où les pressions sont les plus intenses).

PAR LE PASSÉ AU PORT...

1991

violences urbaines au Chaudron suite à la saisie des émetteurs de Télé Freedom

2012

émeutes contre la vie chère partout sur l'île

2018

mouvement des «gilets jaunes», générant des blocages et émeutes partout sur l'île

2000

«gilets jaunes» recensés au Port Est

QUE FAIT LA VILLE ?

CONTRÔLER

DES AUTORISATIONS
sont délivrées pour tout événement officiel.

SURVEILLER

LA POLICE MUNICIPALE
est sur place avec les autres forces publiques (police nationale, pompiers...) et les organisateurs.





LE RISQUE ATTENTAT

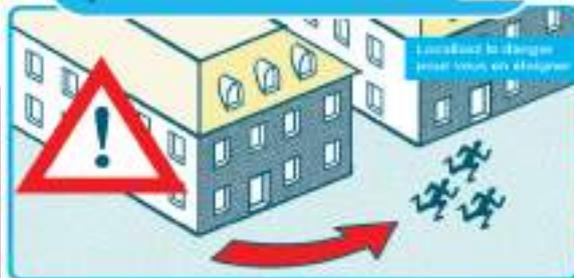
REAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER

si c'est impossible

2/ SE CACHER



3/ ALERTER

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



VIGILANCE

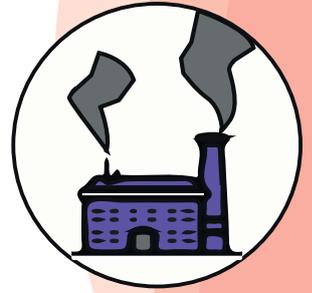
- Témoin d'une situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
- Quand vous entrez dans un lieu, repérez les sorties de secours
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur Internet et les réseaux sociaux
- Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr



Pour en savoir plus : [www. www. encasdatattaque.gouv.fr](http://www.encasdatattaque.gouv.fr)



LE RISQUE INDUSTRIEL



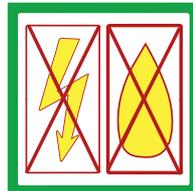
C'EST QUOI?

C'est un accident sur un site industriel qui a des conséquences directes et graves pour les travailleurs, les voisins, les objets et/ou l'environnement. L'accident peut provenir d'incendies, d'explosions et/ou de dispersions de produits dangereux. Au Port, 54 installations présentent des dangers sanitaires ou environnementaux. 3 d'entre elles sont classées SEVESO: elles sont jugées plus dangereuses que les autres.

COMMENT ME PROTÉGER ?



Se mettre à l'abri



Couper le gaz et l'électricité



Fermer les fenêtres et boucher les entrées d'air



Ne pas fumer ou allumer de feu



Ne pas aller chercher ses enfants à l'école



Ne téléphoner qu'en cas d'extrême nécessité

QUELQUES CHIFFRES AU PORT...

54

installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), dont 3 Seveso

9

zones industrielles et commerciales (ZIC) ou d'activités économiques (ZAC)



Source : Imaz Press, 23/11/2018



Source : Imaz Press, 30/08/2017

Le Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP) : C'est un réseau national d'alerte qui est déclenché par la Préfecture. Les essais de sirènes se déroulent le premier mercredi de chaque mois, à midi. Pour ne pas être confondu avec le signal d'alerte réel, ces sirènes ne durent qu'une minute.

QUE FAIT LA VILLE ?

PLANIFIER



LE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT) DE LA SRPP

délimite les zones dangereuses autour du site industriel, dans lesquelles des conditions/interdictions de construire sont imposées. (Plan élaboré par l'Etat, Ville consultée pour avis)

LE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA VILLE définit les zones où sont interdites ou autorisées sous conditions l'implantation d'activités industrielles.

SÉCURISER

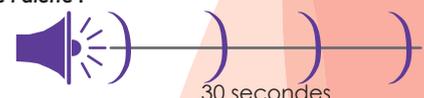
LA POLICE MUNICIPALE

assure le bouclage de la zone en cas d'accident industriel dépassant l'emprise du site.

Début de l'alerte :



Fin de l'alerte :





LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

C'EST QUOI?

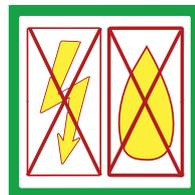
C'est un accident durant le transport de produits toxiques, explosifs ou polluants par voie routière, maritime ou encore par des canalisations souterraines...

Les conséquences directes peuvent être diverses : un incendie, une explosion, un nuage toxique et/ou la pollution de l'air, de l'eau et des sols.

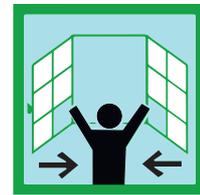
COMMENT ME PROTÉGER ?



Se mettre à l'abri



Couper le gaz et l'électricité



Fermer les fenêtres et boucher les entrées d'air



Ne pas fumer ou allumer de feu



Ne pas aller chercher ses enfants à l'école



Ne téléphoner qu'en cas d'extrême nécessité

Le littoral nord, lieu d'activités de loisirs et en famille, sous lequel passe une canalisation de transport d'hydrocarbures



QUE FAIT LA VILLE ?

PLANIFIER



LE PLAN LOCAL D'URBANISME

regroupe l'ensemble des périmètres de sécurité, qui sont rendus inconstructibles (ou sous conditions) : servitudes d'utilité publique autour des **canalisations de transport d'hydrocarbures**, périmètres d'exposition au bruit des **axes routiers principaux** (où circulent les transporteurs de matières dangereuses).



Source : Le Montieur, 01/04/2014



Source : Actu Environnement, 26/09/2016

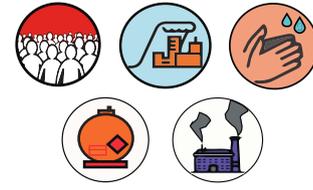


RISQUES PRÉSENTS SUR L'ENSEMBLE DE LA VILLE

Fréquence avérée, plus ou moins forte



Pas de fréquence avérée



Risque d'inondation et/ou de submersion marine

- Fort
- Faible

Risque de mouvement de terrain

- Elevé
- Moyen
- Faible

Risque industriel

- Entreprises les plus dangereuses (SEVESO)
- Entreprises pouvant présenter des dangers d'ordre sanitaire ou environnemental (54)
- Axes de transport de matières dangereuses
- Pipelines (canalisations pétrolières)
- Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) autour de la SRPP

Récapitulatif

En cas de risques majeurs :
Adoptez les bons réflexes !

DANS TOUS LES CAS

• CE QU'IL FAUT FAIRE :



Ecouter la radio
93.4 et 91.-95.4



Respecter les
consignes des
autorités



Informé si je suis
témoin d'une in-
formation critique



Rassembler
l'indispensable
(kit de survie)

• CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE :



Ne pas aller chercher
ses enfants à l'école,
sauf consigne officielle
contraire, car ils y sont
à l'abri



Ne téléphoner
qu'en cas d'ex-
trême nécessité



Sources d'informations de la Ville :

Mairie de Le Port 0262 42 87 00

Site internet

<http://www.ville-port.re/>

Facebook

<https://www.facebook.com/LePortiledelaReunion/>

Autres numéros utiles :

Commissariat de Police 0262 42 47 50

Pompiers du Port 0262 42 00 18

TCO 0262 32 12 12

Préfecture 0262 40 77 77

EDF 0 800 333 974

RUNEO 0 800 15 15 00

CHOR 0262 45 30 30

Autres sources d'informations :

Météo France

<http://www.meteofrance.re/>

Vigicrues

<https://www.vigicrues-reunion.re/>

Plan Familial de Sauvegarde

http://www.vallauris-golfe-juan.fr/IMG/pdf/annexe_2_pfms.pdf